

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Le quatre mars 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à 20h30, sous la présidence de Monsieur COSSET Joël, Maire.

Étaient présents : M. COSSET Joël, Mme. ROBIN Liliane, MM. LAVAUT Claude, DROUET Michel, ROCHETEAU Emmanuel, Mmes. LARGEAS Hélène, BALLON Alina, SECHERET Aurélie, GÉRARD Valérie, M. CRUBILLÉ François, Mme. EVRARD Delphine, MM. BARON Guillaume, HIBON Alain, DELATTRE Alexandre.

Absents excusés : M. BOUTET Didier (pouvoir donné à Monsieur Claude LAVAUT).

Secrétaire de séance : M. CRUBILLÉ François.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion précédente.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Après avoir entendu le compte administratif 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du receveur dont les écritures sont conformes à celles passées dans le compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Trésorier dont les écritures sont conformes à celles passées dans le compte administratif.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

M. le Maire, présente le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
DEFICIT AU 31/12/19		EXCEDENT AU 31/12/2019	89 308.01 €
DEPENSES REALISEES EN 2020	403 623.32 €	RECETTES ENCAISSEES 2020	118 769.81 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2020	61 286.83 €	RESTES A REALISER AU 31/12/2020	115 604.13 €
TOTAUX	464 910.15 €		323 681.95 €
BESOIN DE FINANCEMENT AU 31/12/2020		141 228.20 €	
FONCTIONNEMENT			
		EXCEDENT REPORTE au 31/12/2019	236 836.81 €

DEPENSES REALISEES EN 2020	462 692.77 €	RECETTES ENCAISSEES EN 2020	632 971.81 €
TOTAUX	462 692.77 €		869 808.62 €
RESULTAT : EXCEDENTAIRE		407 115.85 €	
RESULTAT GLOBAL UN EXCEDENT DE		265 887.65 €	

Pour équilibrer la section d'investissement le besoin de financement est de 141 228.20 €.

Ils vont être pris sur les 407 115.85 € d'excédent du fonctionnement.

Il reste 265 887.65 € d'excédent qui seront imputés à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Ensuite il cède la présidence à M. LAVAUT et se retire afin que le Conseil délibère sur le compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION.

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2020, M. le Maire propose :

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 265 887.65 € :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020	
RÉSULTAT CUMULÉ AU 31/12/2019	257 657.04 €
- VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT 1068 EN 2020	20 820.23 €
= EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 2020	236 836.81 €
+ RÉSULTAT EXERCICE 2020	170 279.04 €
= RÉSULTAT CUMULÉ AU 31/12/2020	407 115.85 €
- BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT	141 228.20 €
= RÉSULTAT REPORTÉ AU 002 BUDGET 2021	265 887.65 €
PROPOSITION :	
SECTION INVESTISSEMENT :	
- AFFECTATION OBLIGATOIRE VIREMENT C/1068	141 228.20 €
SECTION FONCTIONNEMENT	
- AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE C/002	265 887.65 €

VOTE DES TAUX DES TAXES

M Le Maire rappelle les taux 2020 et demande au Conseil de voter les taux pour 2021. (Hausse de 1% en 2018, 2015 et 2012)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021 :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncière bâti (taux départemental et communal)	33.04	33.04
Taxe Foncière non bâti	45.79	45.79

VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation impose que les demandes de subvention soient accompagnées du bilan des associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget les montants votés (5000.00 € au compte 6574).

VOTE DU BUDGET

Mr le Maire présente les travaux de la « Commission des Finances » :

Commission du 11 mars 2021 pour la section fonctionnement et Commission du 25 mars 2021 pour la section investissement.

Section de fonctionnement :
(consultable en mairie)

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAP	LIBELLE	VOTE	CHAP	LIBELLE	VOTE
11	CHARGES A CARACTERES GENERAL	310 254.00 €	2	EXCEDENT REPORTE	265 887.65 €
12	CHARGES DU PERSONNEL	183 250.00 €	13	ATTÉNUATION DE CHARGES	400.00 €
22	DEPENSES IMPREVUES	5 000.00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	52 200.00 €
23	VIREMENT SECTION INVEST	284 227.08 €	73	IMPOT ET TAXES	400 021.00 €
65	AUTRES CHARGES GESTION	76 765.56 €	74	DOTATIONS SUBVENT	123 706.43 €
66	CHARGES FINANCIERES	15 414.70 €	75	PRODUITS GESTION	20 010.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300.00 €	76	PRODUITS FINANCIERS	4.26 €
68	DOTATIONS PROVISIONS	306.00 €	77	PRODUITS EXCEPTION	10 400.00 €
14	ATTENUATION PRODUITS	4 612.00 €	042	OPERA° D'ORDRE TRANSFERT SEC°	7 500.00 €
TOTAUX		880 129.34 €	TOTAUX		880 129.34 €

Section d'investissement : (RAR : Restes à réaliser)
(Consultable en mairie)

OPERATIONS		DEPENSES		RECETTES			
LIBELLE	ART	RAR	PREVU	LIBELLE	ART	RAR	PREVU
OFI		5 880,78 €	251 687,86 €	OFI		409,00 €	641 397,67 €
Déficit antérieur	DOO1		195 545,00 €	Excédent antérieur	oo1		0,00 €
				Virement sect fonct	/021		284 227,08 €
CHAP 204 / SUBVENTION EQUIPEMENT SIEDS LOT COTEAU 2	2041581	1 890,78 €		virement du 023 fonctionnement			284 227,08 €
21/ Immobilisations corporelles	21			10/DOTA° FDS DIVERS	10		225 347,59 €
	2151			FCTVA N-2	10222		71 763,39 €
	2152			TA	10226		12 356,00 €
				Excédent fonct	1068		141 228,20 €
immo incorporelle / conce° droits similaires	2051	3 990,00 €	0,00 €				
AIGA PESV2		480,00 €		fds de concours //2022	13251		9 993,00 €
LOGICIEL CIMETIERE		3 510,00 €					
				040/ OPERA° ORDRE			
040/Immobilisation corpor TRVX REGIE	21		7 500,00 €	040/ opera° ordre (amortissement subven° equipements)//2017 delib N° 2014-2	040 / 28031 28041581		
Autres agencements et aménagements	2128						
Autres constructions	2138						
Installations générales	2135		7 500,00 €				
EMPRUNTS ET DETTES	16		48 642,86 €	EMPRUNTS ET DETTES	16	409,00 €	121 280,00 €
Rembt emprunt	1641		47 362,86 €	EMPRUNT	1641		120 000,00 €
Dépôts et cautionnement	165		1 280,00 €	Dépôt et cautionnement	165	409,00 €	1 280,00 €
041 / OPERATION PATRIMONIALE / ordre	21318			041/ operation patrimoniale	2031		
27 / DEPOT ET CAUTIONNEMENT CITERNE GAZ	275			27/ depot et cautionnement citerne gaz	275		550,00 €
0187 ACQUISITION MATERIEL	2188	4 925,00 €	45 190,00 €				
Materiel bureau et informatique	2183		3 800,00 €				
Mobilier	2184	1 570,00 €	1 750,00 €				
Divers	2188	3 355,00 €	39 640,00 €				
0253 SÉCURITÉ BONNEUIL (enrobé place du petit puits) inv 649	2151		11 760,00 €				
302 CIMETIERE inv 664	21316		10 320,00 €				
305 TOITURE MAIRIE - 21311 inv 54-2313	2313	22 974,00 €	7 063,99 €	1000 chantiers	1323		5 000,00 €
307 TRAVAUX DE RESTRUCTURA° SALLE DES FETES inv 721	21318	2 801,47 €	- €	SUBVENTIONS		51 904,00 €	
	21318	2 801,47 €		DETR	1341	51 904,00 €	
					1348		
308 TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RESTRUCTURA° CANTINE inv 727	2313	7 688,50 €	- €	SUBVENTIONS		62 733,00 €	
	2313	7 688,50 €		DETR	1341	27 779,00 €	
	21312			DSIL CONTRAT RURALITÉ	1347	34 954,00 €	
309 MUR CIMETIERE FRANÇOIS inv 718	21316		3 486,00 €				
321 BARRIERE DECHETS VERTS	2158		8 400,00 €				
322 ACHAT TERRAIN DERRIERE L'ÉCOLE	2111		3 000,00 €				
324 TROTTOIRS ROUTE DE CHAURAY	2151		30 000,00 €				
326 VERGER COMMUNAL	2121		3 600,00 €				
327 AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC (Breuil & église) inv 671	21538		14 800,00 €	SUBVENTIONS SIEDS		558,13 €	
				Chemin villaine	1328	165,90 €	
				Champ Sirot	1328	392,23 €	
331 REAMENAGEMENT BOOSTER inv 63	21311	6 162,08 €	500,00 €	1000 chantiers	1323		2 567,53 €
333 SECURITE ET PLUVIAL RD142 - 2151 (talus/sentier pietons/pluvial/coussin/prolongement ch pietons & place eglise/marquage sol virage inv 737	2315	10 855,00 €	214 200,00 €				27 013,48 €
				DETR	1341		10 800,00 €
				CAP 79	1323		9 500,00 €
				CAP ETUDE	1323		4 000,00 €
				1000 chantiers	1323		2 713,48 €

OPERATIONS		DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	ART	RAR	PREVU	LIBELLE	ART	RAR	PREVU
334 PLUVIAL CHEMIN CHAMP SIROT - 2151	2315		12 000,00 €				
335 PLUVIAL COTE DES ROCHES - 2151	2315		20 000,00 €				
336 PROTECTION INCENDIE A L'ÉTANG - 21568	2318		3 600,00 €				
340 CREATION VOIRIE SENTIER DES POMMIERS - 2151	2315		12 000,00 €				
341 AMENAGEMENT EXT SALLE DES FETES inv 721	21318		40 445,63 €				
343 SECURITE ROUTE DE CHARMOUS SE ETUDE	2031		12 000,00 €	CAP ETUDE	1323		4 000,00 €
344 CHAUFFAGE ECOLE inv 627	21312		33 370,48 €				
345 SECURITE PONTON DE PECHE HANDICAPE inv 411	2138		9 000,00 €				
346 ACHAT TERRAIN PARC (aire jeux 2188 inv 582)	2111		1 000,00 €				
CHAP 21 INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2151		1 000,00 €				
TOTAUX		61 286,83 €	734 295,98 €			115 604,13 €	679 978,68 €
		795 582,81 €				795 582,81 €	

RÉVISION DU LOYER 3 SENTIER DE LA FORGE

Tous les ans les loyers des locataires peuvent être réévalués en fonction de l'indice de la construction. Le loyer est actuellement de 409.00 €, le dernier indice connu est celui du 4^{ème} trimestre 2020.

Formule de révision : loyer en cours X nouvel indice

Indice N-1

IRL (Indice de Révision des Loyers) 4ème trimestre 2020 : 130.52

IRL (Indice de Révision des Loyers) 4ème trimestre 2019 : 130.26

Simulation d'augmentation pour le loyer 3 sentier de la Forge : 409.82 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le montant du loyer au 3 sentier de la Forge.

PROVISIONS POUR LES CRÉANCES DE PLUS DE DEUX ANS

Dans le cadre du principe de prudence, la commune doit constituer des provisions, de manière obligatoire, lorsqu'un risque financier est encouru.

Ainsi en application du 29° de l'article L.2321-2 du CGCT, une provision doit être constituée de manière obligatoire par délibération de l'assemblée délibérante.

Dans le cas où le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Le Conseil Municipal doit décider de provisionner au compte 6817 au minimum 15% du montant des créances de plus de deux ans. Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le pourcentage de provisions à appliquer.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de provisionner à hauteur de 15 % du montant des créances de plus de deux ans.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIERE DE DÉFENSE-INCENDIE AVEC LE SERTAD

Une convention de prestation de service avait déjà été conclue entre notre commune et le Sertad concernant la prestation de service en matière de défense-incendie.

Une nouvelle convention a été établie afin de répondre à la nouvelle législation en vigueur.

Comme celle-ci le prévoit, cette convention précise qu'un contrôle des poteaux incendie sera effectué une fois tous les trois ans par le Sertad. Cependant la collectivité adhérente sera facturée tous les ans suivant le nombre de poteaux incendie présents sur la commune.

De plus, deux articles sur la surveillance des réservoirs à incendie (outres, cuves....) ainsi que l'apport d'un soutien technique du Sertad aux collectivités ont été rajoutés.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils approuvent la convention du Conseil Syndical. **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.**

AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ORGANISATION DE LA MOBILITÉ A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE

Afin de pouvoir se prononcer, en toute connaissance sur le sujet de la mobilité, le conseil Municipal demande des précisions sur la gestion budgétaire de cette nouvelle compétence. Le sujet sera donc délibéré lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

COMPTE- RENDU DES DIVERSES REUNIONS

- Conseil Communautaire : Pour équilibrer le budget de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, un emprunt d'un montant de 800 000.00 € à été voté.
- Bureau SMC : Le broyage des déchets verts se fera désormais sur place, directement dans les zones communales de stockage.
- Commission communale « communication » : Un nouveau francien va être distribué aux habitants.
- Commission intercommunale « mobilité » : Une enquête va se faire auprès des communes et des habitants pour recenser leurs besoins et leurs habitudes en pratique cyclable.

- QUESTIONS DIVERSES

- SDIS synthèse de l'activité opérationnelle sur la commune pour la période de janvier 2021 à mars 2021 : 6 interventions, nombre de victimes hors SP : 4, délai moyen d'arrivée des secours 15m51s, durée moyenne des interventions 1h40m23s, durée moyenne des interventions SUAP (Secours d'Urgence A Personne) 1h48m44s.
- Commission communale « environnement » : prochaine réunion le 15 avril 2021 à 20h30.